

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3637-2007  
PHASE 2

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE TARIFAIRE 2008  
DE GAZIFÈRE INC.

---

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**LA CAUSE TARIFAIRE 2008 DE GAZIFÈRE INC.**

Jacques Fontaine  
Consultant en énergie

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 9 octobre 2007



## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

### RECOMMANDATION NO. 1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la réduction de l'interfinancement en faveur du Tarif 2, proposée par *Gazifère inc.* au présent dossier, et de l'inviter à poursuivre ses démarches en vue d'atténuer cet interfinancement.

### RECOMMANDATION NO. 2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget proposé pour 2008 par *Gazifère inc.* quant au volet de programme des *Génératrices à air chaud Energy Star pour le marché résidentiel existant (achat)*.

### RECOMMANDATION NO. 3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la demande de *Gazifère inc.* de cesser en 2008 de comptabiliser comme gains d'efficacité énergétique les locations de génératrices à air chaud *Energy Star* pour le marché de la nouvelle construction résidentielle.

**RECOMMANDATION NO. 4 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à *Gazifère inc.* de prendre des mesures plus intenses visant la transformation du marché de la location des génératrices à air chaud dans les résidences déjà existantes.

*Gazifère inc.* pourrait envisager de cesser de remplacer les génératrices standard louées à ses clients par d'autres génératrices standard, pour n'offrir dorénavant que des génératrices *Energy Star* (en maintenant ou non le loyer plus élevé de ces dernières).

Une autre option, moins coûteuse et que nous favorisons, consisterait, pour *Gazifère inc.*, à continuer pour l'instant de permettre le remplacement des génératrices louées tant par des modèles standard que par des modèles *Energy Star* (avec le maintien des coûts de location différents), en offrant au client un incitatif financier dont l'objectif serait d'accroître le taux de conversion *Energy Star* (pour qu'il atteigne par exemple 50 % des remplacements) et de se rapprocher ainsi d'une transformation du marché de la location. Cet incitatif financier pourrait être initialement fixé à 10 % de l'écart de coût de la première année de location, soit 50 \$. Si l'incitatif s'avère insuffisant à atteindre l'objectif fixé, il pourrait ultérieurement être augmenté au besoin. Lorsque le taux de conversion *Energy Star* aura atteint des proportions plus fortes, *Gazifère inc.* pourra alors procéder à la transformation finale du marché en cessant de louer des génératrices d'air chaud standard.

**RECOMMANDATION NO. 5 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver pour 2008 la hausse budgétaire importante du programme des thermostats programmables de *Gazifère inc.*

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* de défrayer l'ensemble des coûts des thermostats programmables pour les clients qui louent un générateur d'air chaud dans le marché des immeubles résidentiels existants et d'approuver les autres variations qu'elle propose à ce programme.

**RECOMMANDATION NO. 6 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien pour 2008, avec les modifications proposées par *Gazifère inc.*, des programmes menés en partenariat avec l'Agence de l'efficacité énergétique (*Novoclimat, Novitherm, Rénoclimat* et *Éconologis*).

Nous recommandons notamment à la Régie de l'énergie d'approuver l'abandon du volet *Thermographie* du programme *Rénoclimat*.

Nous invitons de plus la Régie à souligner dans sa décision que les reports successifs de la part du gouvernement québécois quant à la date de mise en place de nouvelles normes d'efficacité en construction résidentielle ont des effets pervers, nuisant à la bonne gestion des programmes d'efficacité énergétique.

**RECOMMANDATION NO. 7 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget de 2008 demandé par *Gazifère inc.* pour ses programmes résidentiels de location de chauffe-eau et de trousse énergétique ainsi que le budget des nouveaux programmes de récupération de la chaleur des eaux de douche et de chauffe-eau instantané.

Ici encore, nous invitons la Régie à souligner dans sa décision que les reports successifs de la part du gouvernement québécois quant à la date de mise en place de nouvelles normes sur les chauffe-eau ont des effets pervers, nuisant à la bonne gestion des programmes d'efficacité énergétique.

**RECOMMANDATION NO. 8 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget de 2008 demandé par *Gazifère inc.* pour ses programmes d'efficacité énergétique du marché commercial-institutionnel (CI).

Nous recommandons notamment à la Régie de l'énergie d'approuver la réduction du nombre de participants projetés en 2008 au programme d'optimisation énergétique des bâtiments, de même que l'abandon du programme relatif à l'analyse thermographique.

**RECOMMANDATION NO. 9 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les projets d'extension et de modification du réseau de *Gazifère inc.*, dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 450 000 \$, au présent dossier.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 - LE MANDAT .....</b>	<b>1</b>
<b>2 - L'INTERFINANCEMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>3 - LES RÉSULTATS DU PGEÉ 2007 ET LES OBJECTIFS 2008.....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 LES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL.....</b>	<b>6</b>
3.1.1 Le programme des génératrices d'air chaud <i>Energy Star</i> .....	6
3.1.1.1 Le volet 1 : Génératrices à air chaud Energy Star pour le marché existant (achat).....	7
3.1.1.2 Le volet 2 : les génératrices à air chaud Energy Star pour le marché de la nouvelle construction (location) .....	8
3.1.1.3 Le volet 3 : les génératrices à air chaud Energy Star pour le marché existant (location).....	9
3.1.2 Le programme des thermostats programmables .....	11
3.1.3 Les programmes de <i>Gazifère inc.</i> réalisés en partenariat avec l'AEÉ : <i>Novoclimat, Novitherm, Rénoclimat et Éconologis</i> .....	14
3.1.4 Les autres programmes résidentiels d'efficacité énergétique de <i>Gazifère inc.</i> (location de chauffe-eau, trousse, récupération de la chaleur des eaux de douche et chauffe-eau instantané) .....	17
3.1.5 Synthèse des programmes résidentiels de <i>Gazifère inc.</i> .....	19
<b>3.2 LES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SECTEURS COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (CI).....</b>	<b>20</b>
<b>3.3 L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE GAZIFÈRE .....</b>	<b>23</b>
<b>4 - LES INVESTISSEMENTS DE MOINS DE 450 000\$ DE GAZIFÈRE INC.....</b>	<b>24</b>



## 1

**LE MANDAT**

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire un rapport sur la cause tarifaire de 2008 de *Gazifère Inc.*, suivant les spécifications exprimées dans sa demande d'intervention.

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que ceux-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports d'expertise déjà produits, lors des années antérieures, aux dossiers R-3446-2000, R-3464-2001, R-3489-2002, R-3514-2003, R-3537-2004, R-3587-2005 et R-3621-2006 de la Régie, particulièrement sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.*

## 2

**L'INTERFINANCEMENT**

Au dossier R-3621-2006, nous recommandions à la Régie de demander à *Gazifère inc.* d'établir un horizon raisonnable (par exemple de 10 à 15 ans) pour l'élimination de l'interfinancement entre ses classes tarifaires et d'en faire part au Tribunal lors de sa cause tarifaire de 2008.<sup>1</sup>

La Régie de l'énergie n'a pas donné suite à notre recommandation. Cependant, dans sa décision D-2007-52, le Tribunal rappelle :

*La Régie rappelle qu'elle est très sensible à toute variation de l'interfinancement entre les classes tarifaires ainsi qu'à l'intrafinancement entre les différents paliers d'un même tarif. Elle a d'ailleurs demandé au distributeur de présenter, lors du dossier tarifaire 2008, une proposition de répartition des hausses tarifaires qui lui permettra de récupérer le revenu requis autorisé, tout en évitant une augmentation de l'intrafinancement entre les différents paliers d'un même tarif.*<sup>2</sup>

Le tarif qui bénéficie actuellement de l'interfinancement est le tarif 2, correspondant au service continu dans un logement ou immeuble à vocation résidentielle ou institutionnelle.<sup>3</sup>

Jusqu'à l'année 2007, l'interfinancement en faveur de ce tarif 2 s'accroissait, comme l'illustrent le tableau 1 ainsi que le graphique 1. Les consommateurs de ce tarif ne recevaient donc pas le bon signal de prix, contrairement aux principes réglementaires établis :

*La Régie croit qu'il est souhaitable que les consommateurs connaissent le coût réel de l'électricité qu'ils consomment. Cela leur permet d'effectuer des choix*

---

<sup>1</sup> Jacques FONTAINE (Pour STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE), Dossier R-3621-2006, Pièce C-3-5, AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 28, recommandation 6.

<sup>2</sup> RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3621-2006, Décision D-2007-52, le 4 mai 2007, RR. Hardy, Boulianne, Rozon, page 10.

<sup>3</sup> GAZIFÈRE INC., Site Internet, Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2007, <http://www.gazifere.com/documents/TARIF1juillet2007.pdf>, page 4.

*éclairés et les incite à adopter des comportements qui favorisent les économies d'énergie.*<sup>4</sup>

En 2008, *Gazifère inc.* propose une augmentation du Tarif 2 de 9,2 % dans le cadre d'une augmentation générale des tarifs de 7,7 %.<sup>5</sup> Cette augmentation différenciée des tarifs de distribution brise ainsi la tendance à l'augmentation de l'interfinancement constatée depuis 2004, bien qu'elle ne réussisse pas encore à ramener l'interfinancement de 2008 à son niveau de l'année 2006 comme le montrent le tableau et le graphique qui suivent.

C'est toutefois un pas dans la bonne direction. Les principes réglementaires permettent des ajustements tarifaires différenciés d'une catégorie de consommateurs à l'autre pour corriger un interfinancement. Il s'agit là d'une question d'équité, de rigueur économique et de rigueur environnementale, dans une perspective de développement durable, ces principes se trouvant énoncés à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et devant guider les décisions de la Régie :

*La Régie réitère qu'elle vise à s'assurer, par le biais des tarifs, de la vérité des coûts et de l'équité entre les catégories de consommateurs. Dans le contexte où les coûts de desserte des différentes catégories de consommateurs n'évolueraient pas uniformément, la Régie n'est pas empêchée de procéder à des ajustements tarifaires différenciés d'une catégorie de consommateurs à l'autre. Interpréter la Loi autrement priverait de ses effets plusieurs de ses dispositions, et ce ne serait pas sain des points de vue de l'équité, de la rigueur économique ou environnementale, autant d'éléments dont la Régie doit tenir compte en exerçant ses pouvoirs « dans une perspective de développement durable ».*<sup>6 7</sup>

**RECOMMANDATION NO. 1 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la réduction de l'interfinancement en faveur du Tarif 2, proposée par *Gazifère inc.* au présent dossier, et de l'inviter à poursuivre ses démarches en vue d'atténuer cet interfinancement.

---

<sup>4</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3610-2007, Décision D-2007-12, le 27 février 2007, RR. Théorêt, Tanguay, Lassonde page 14, section 2.

<sup>5</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, GI-18, Document 1.3.

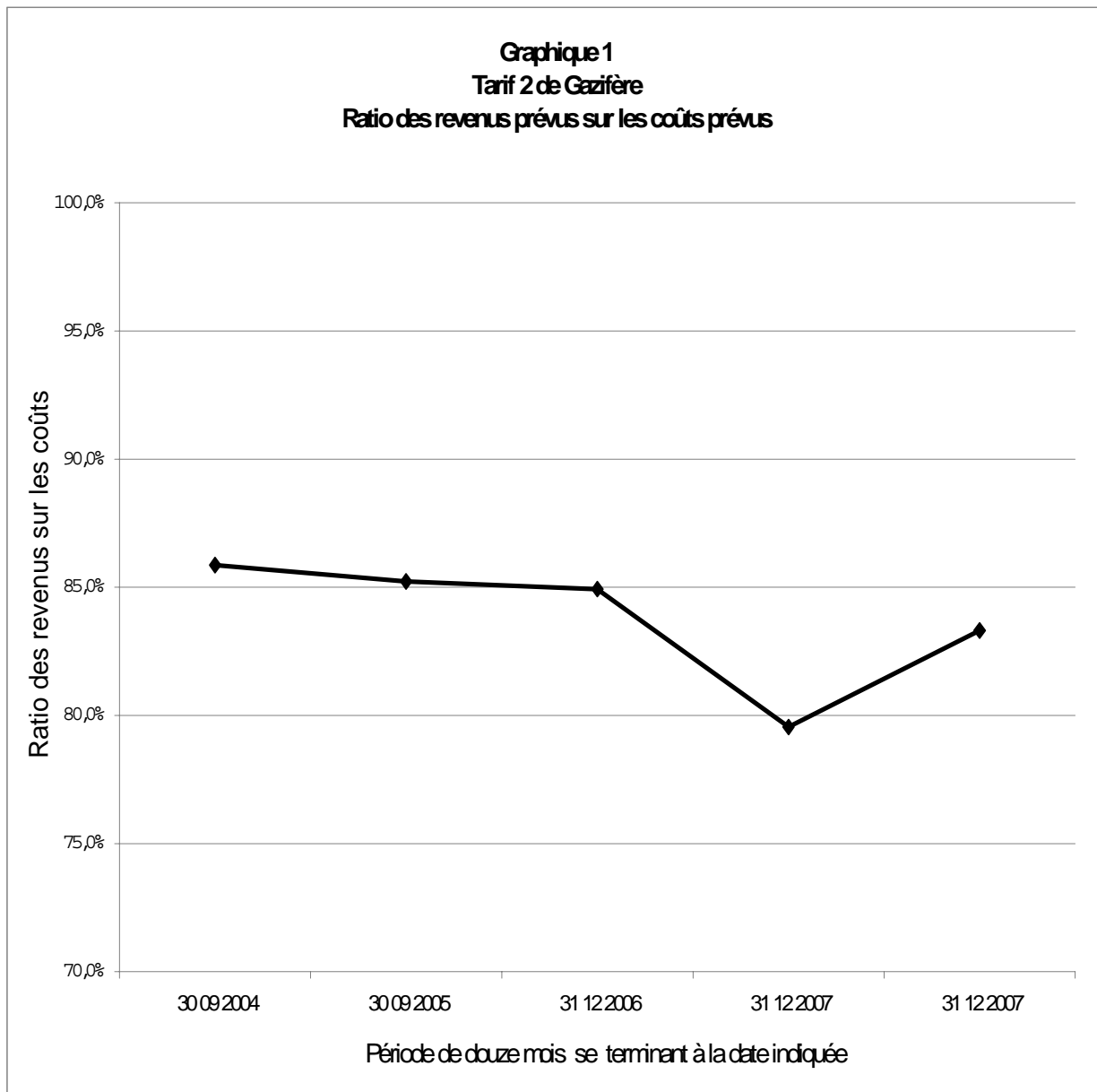
<sup>6</sup> Cité dans le texte : Article 5 de la Loi.

<sup>7</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3610-2007, Décision D-2007-12, le 27 février 2007, RR. Théorêt, Tanguay, Lassonde page 93.

Tableau 1

Évolution du ratio des revenus prévus sur les coûts prévus du tarif 2 (2004-2008)

Pour les 12 mois se terminant	30 09 2004	30 09 2005	31 12 2006	31 12 2007	31 12 2008
Référence	R-3514-2003 GI-13, doc.3, page 2	R-3537-2004 GI-13, doc.3, page 2	R-3587-2005 GI-2, doc.3, page 2	R-3621-2007 GI-5, doc.2, page 1	Demande R-3637-2007 G-17, doc.2, page 1
Revenus prévus (000\$)	13 626,6	14 737,3	14 655,5	11 705,7	12 840,5
Coûts du service prévus (000\$)	15 869,5	17 292,4	17 256,0	14 715,8	15 412,3
Différence (déficit) (000\$)	-2 242,9	-2 555,1	-2 600,5	-3 010,1	-2 571,8
<b>Ratio des revenus prévus sur les coûts prévus</b>	<b>85,9%</b>	<b>85,2%</b>	<b>84,9%</b>	<b>79,5%</b>	<b>83,3%</b>



## 3

**LES RÉSULTATS DU PGEÉ 2007 ET LES OBJECTIFS 2008**

*Gazifère inc.* dépose au présent dossier un état des résultats en date du 31 juillet 2007 de son *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* ainsi que le budget demandé en 2008 pour ce *Plan* et les prévisions sur lesquelles il se fonde.<sup>8</sup>

Nous étudierons séparément les programmes du secteur résidentiel et ceux du secteur commercial et institutionnel.

**3.1 LES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****3.1.1 Le programme des génératrices d'air chaud *Energy Star***

Ce programme comporte trois volets

- Volet 1 : Génératrices à air chaud *Energy Star* pour le marché existant (achat).
- Volet 2 : Génératrices à air chaud *Energy Star* pour le marché de la nouvelle construction NC (location).
- Volet 3 : Génératrices à air chaud *Energy Star* pour le marché existant (location).

Les résultats de 2007 (7 mois sur 12) et le budget demandé pour 2008 des trois volets de ce programme sont indiqués ci-après :

---

<sup>8</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièces B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3, page 2.

Tableau 2

Résultats au 31 juillet 2007 du programme des génératrices d'air chaud du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>9</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Génér. air chaud - Marché existant (achat)	130	44	34%	61789	20913	34%	13 000	4400	34%
Génér. air chaud - Nouv. construction (location)	600	288	48%	31140	14947	48%	0	0	n.a.
Génér. air chaud - Marché existant (location)	15	16	107%	9574	10212	107%	0	0	n.a.
<b>Total Génér. air chaud</b>	<b>745</b>	<b>348</b>	<b>47%</b>	<b>102503</b>	<b>46073</b>	<b>45%</b>	<b>13 000</b>	<b>4400</b>	<b>34%</b>

Tableau 3

Prévisions 2008 du programme des génératrices d'air chaud du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>10</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
Génér. air chaud - Marché existant (achat)	130	120	-8%	61 789	57 036	-8%	13 000	12 000	-8%
Génér. air chaud - Nouv. construction (location)	600	0	0%	31140	0	0%	0	0	n.a.
Génér. air chaud - Marché existant (location)	15	25	67%	9574	16 975	75%	0	0	n.a.
<b>Total Génér. air chaud</b>	<b>745</b>	<b>145</b>	<b>-81%</b>	<b>102503</b>	<b>74 011</b>	<b>-28 %</b>	<b>13 000</b>	<b>12 000</b>	<b>-8%</b>

### 3.1.1.1 Le volet 1 : Génératrices à air chaud Energy Star pour le marché existant (achat)

*Gazifère inc.* fournit une subvention de 100 \$ aux clients achetant une génératrice à air chaud *Energy Star* pour chauffer un immeuble résidentiel déjà existant. Le surcoût d'une telle génératrice par rapport à une génératrice standard est évalué à 1000 \$. Au 31 juillet 2007 (58 % de l'année), ce programme rencontre 34 % de l'objectif qui a été fixé pour l'année 2007, ce qui nous apparaît satisfaisant.

Pour 2008, *Gazifère inc.* propose à peu près le *statu quo* de ce programme, tant en ce qui a trait au nombre de participants qu'aux gains et au budget prévus, ce avec quoi nous sommes en accord.

<sup>9</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2

<sup>10</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-12, GI-23, page 5, Réponse à la question 9 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

**RECOMMANDATION NO. 2 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget proposé pour 2008 par *Gazifère inc.* quant au volet de programme des *Génératrices à air chaud Energy Star pour le marché résidentiel existant (achat)*.

3.1.1.2 *Le volet 2 : les génératrices à air chaud Energy Star pour le marché de la nouvelle construction (location)*

*Gazifère inc.* comptabilise actuellement comme gains d'efficacité énergétique les locations de génératrices d'air chaud *Energy Star* qu'elle effectue dans des immeubles résidentiels neufs, en les comparant à l'efficacité des génératrices conventionnelles.

Les résultats au 31 juillet 2007 montrent que *Gazifère inc.* est en voie d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée pour 2007. Il est à noter que, pour 2007, la Régie a retenu un taux d'opportunité de 85 % pour ce volet du programme et non 25 % comme *Gazifère inc.* le demandait.<sup>11</sup> Une erreur cléricale a été corrigée à ce sujet dans les projections de volumes.<sup>12</sup>

*Gazifère inc.* est d'avis que le marché de la location de génératrices d'air chaud dans les nouveaux bâtiments résidentiels sera complètement transformé en 2008. Des génératrices *Energy Star* seront systématiquement installées dans les nouvelles résidences, de sorte que l'on doit considérer qu'en 2008 le taux d'opportunité aura atteint 100 %.

Conséquemment, *Gazifère inc.* ne comptabilisera plus comme gains d'efficacité énergétique les nouvelles locations *Energy Star* dans ce marché. On note que, déjà, pour les mêmes raisons, *Gazifère inc.* ne comptabilise pas, comme gains d'efficacité, les achats de telles génératrices dans les nouvelles résidences. Nous sommes en accord avec ces choix, qui reflètent la transformation survenue dans le marché.

**RECOMMANDATION NO. 3 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la demande de *Gazifère inc.* de cesser en 2008 de comptabiliser comme gains d'efficacité énergétique les locations de génératrices à air chaud *Energy Star* pour le marché de la nouvelle construction résidentielle.

---

<sup>11</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3587-2005, Décision D-2006-158, le 4 décembre 2006, RR. Hardy, Tanguay, Rozon, page 39 pour le taux d'opportunité.

<sup>12</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3587-2005, Décision D-2006-158, le 4 décembre 2006, RR. Hardy, Tanguay, Rozon, page 39 pour le taux d'opportunité et page 35 pour les volumes (erronés), ce qui fut corrigé par : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3621-2007, B-5, GI-10, Doc 1, Réponse à SÉ-AQLPA-2(d).

Voir aussi : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

### 3.1.1.3 Le volet 3 : les génératrices à air chaud Energy Star pour le marché existant (location)

Le volet du programme de *Gazifère inc.* consistant à remplacer, dans les bâtiments résidentiels existants, les générateurs d'air chaud que l'entreprise loue par des générateurs loués *Energy Star* avait des ambitions très modestes en 2007 (seulement 15 remplacements *Energy Star*, soit le quart du potentiel des remplacements, tel qu'il ressort du tableau 4 ci-après). Cet objectif annuel est déjà dépassé au 31 juillet 2007 et *Gazifère inc.* propose un objectif plus élevé pour 2008 quoique encore très modeste (seulement 25 remplacements *Energy Star* sur un potentiel de 200 prévus, soit 12,5 % du potentiel, tel qu'il ressort du même tableau 4).

Le tableau 4 illustre en effet que la très grande majorité des clients de *Gazifère inc.* locataires de générateurs d'air chaud et qui ont à les remplacer le font par des générateurs standards. La part de remplacement par des générateurs *Energy Star* a toujours été minime. Selon la proposition de *Gazifère inc.*, le taux des remplacements *Energy Star* par rapport aux remplacements par des générateurs standard serait donc en décroissance l'an prochain, passant d'une proportion de 24,6 % en 2007 (basée sur les 5 premiers mois) à une part de seulement 12,5 % en 2008.

Tableau 4

Remplacement des génératrices volet location existant (nombre) <sup>13</sup>

	Standard à Energy Star	Standard à standard	Total	% Standard à Energy Star
2002 à 2005	2	186	188	1,1%
2006	6	79	85	7,1%
2007(janv. à mai)	14	43	57	24,6%
2008	25	175	200	12,5%

Cette baisse du taux de remplacements *Energy Star* prévue pour 2008 est déplorable quant on considère que la durée de vie d'une génératrice est de 20 ans et qu'une transformation complète du marché des bâtiments résidentiels neufs s'est déjà opérée, la location des génératrices dites standard y ayant maintenant disparu.

Nous sommes certes favorables à l'accroissement de l'objectif pour 2008 mais croyons que *Gazifère inc.* pourrait faire davantage dans les circonstances.

Une première option pourrait consister à n'effectuer dorénavant que des remplacements *Energy Star* des génératrices d'air chaud résidentielles louées. Cette option se traduirait par un accroissement de la contribution du participant, qui n'aurait d'autre choix que d'assumer le coût de location plus élevé de la génératrice plus performante à la fin de la vie utile de la

<sup>13</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8, GI-16, Document 1, pages 9 et 10.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-12, GI-23, Document 1, page 5, Réponse à la question 9 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

génératrice précédente. Il y aurait toutefois risque que ces participants, devant ce coût de location plus élevé, ne préfèrent acheter des génératrices moins performantes ; on a vu que le marché de la vente n'est pas encore transformé.

Une variante de cette première option pourrait constituer, pour *Gazifère inc.*, à n'effectuer que des remplacements *Energy Star*, mais en appliquant le bas coût de location des anciens appareils aux nouveaux. *Gazifère inc.* évalue à 500 \$ le coût unitaire pour elle d'un tel remplacement à la pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3 (version révisée les 28 septembre 2007 et 3 octobre 2008, Base Case 2008), mais actualise cet écart unitaire à 781 \$ en réponse à la Régie (Pièce B-9, GI-20, Document 1, p. 12, Réponse 7.4 à la Régie). Selon l'écart considéré, le coût d'un remplacement de 200 génératrices atteindrait donc entre 100 000 \$ et 156 274 \$, ce qui serait exorbitant compte tenu des gains d'efficacité en résultant.

Une autre option, moins coûteuse et que nous favorisons, consisterait, pour *Gazifère inc.*, à continuer pour l'instant de permettre le remplacement des génératrices louées tant par des modèles standard que par des modèles *Energy Star* (avec le maintien des coûts de location différents), mais en offrant au client un incitatif financier dont l'objectif serait d'accroître le taux de conversion *Energy Star* (pour qu'il atteigne par exemple 50 % des remplacements) et de se rapprocher ainsi d'une transformation du marché de la location. Cet incitatif financier pourrait initialement être fixé à 10 % de l'écart de coût d'une année de location, c'est-à-dire 50 \$<sup>14</sup>, soit la même proportion d'aide financière que celle déjà prévue au volet 1 en cas d'achat de génératrice par le client (10 % de 1000 \$ soit 100 \$).<sup>15</sup> Une telle mesure serait peu coûteuse pour *Gazifère inc.* Ainsi, si l'incitatif réussit à hausser le taux de conversion *Energy Star* à 50 %, le budget annuel de ce volet du programme n'augmenterait que de 5 000 \$, pour des économies de gaz supplémentaires de 50 925 m<sup>3</sup>. Si l'incitatif s'avère insuffisant à atteindre l'objectif fixé, il pourrait ultérieurement être augmenté au besoin. Toutefois, nous resterions dans tous les cas bien en deçà des coûts de 156 274 \$ actualisés évoqués par *Gazifère inc.* en réponse à la Régie dans l'option précédente.<sup>16</sup> Lorsque le taux de conversion *Energy Star* aura atteint des proportions plus fortes, *Gazifère inc.* pourra alors procéder à la transformation finale du marché en cessant de louer des génératrices d'air chaud standard.

---

<sup>14</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3 (version révisée les 28 septembre 2007 et 3 octobre 2008), Base Case 2008, Incremental Cost.

<sup>15</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce -8 et B-16, GI-16, Document 1.3 (version révisée les 28 septembre 2007 et 3 octobre 2008), Base Case 2008, Incremental Cost.

<sup>16</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1, page 12, Réponse à la question 7.4 de la Régie.

**RECOMMANDATION NO. 4 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à *Gazifère inc.* de prendre des mesures plus intenses visant la transformation du marché de la location des génératrices à air chaud dans les résidences déjà existantes.

*Gazifère inc.* pourrait envisager de cesser de remplacer les génératrices standard louées à ses clients par d'autres génératrices standard, pour n'offrir dorénavant que des génératrices *Energy Star* (en maintenant ou non le loyer plus élevé de ces dernières).

Une autre option, moins coûteuse et que nous favorisons, consisterait, pour *Gazifère inc.*, à continuer pour l'instant de permettre le remplacement des génératrices louées tant par des modèles standard que par des modèles *Energy Star* (avec le maintien des coûts de location différents), en offrant au client un incitatif financier dont l'objectif serait d'accroître le taux de conversion *Energy Star* (pour qu'il atteigne par exemple 50 % des remplacements) et de se rapprocher ainsi d'une transformation du marché de la location. Cet incitatif financier pourrait être initialement fixé à 10 % de l'écart de coût de la première année de location, soit 50 \$. Si l'incitatif s'avère insuffisant à atteindre l'objectif fixé, il pourrait ultérieurement être augmenté au besoin. Lorsque le taux de conversion *Energy Star* aura atteint des proportions plus fortes, *Gazifère inc.* pourra alors procéder à la transformation finale du marché en cessant de louer des génératrices d'air chaud standard.

**3.1.2 Le programme des thermostats programmables**

Les résultats de 2007 (7 mois sur 12) et le budget demandé pour 2008 pour le programme des thermostats programmables sont indiqués ci-après :

Tableau 5

Résultats au 31 juillet 2007 du programme des thermostats programmables du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>17</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Thermostats - Marché existant (achat de génératrice d'air chaud <i>Energy Star</i> )	120	52	43%	20 826	9 025	43%	4 800	2 080	43%
Thermostats - Marché existant (location de génératrices d'air chaud)	1 750	57	3%	341250	11 115	3%	70 000	2 280	3%
Thermostats - Nouvelle construction (location de génératrices d'air chaud)	600	195	33%	117000	38 025	33%	9 000	2 925	33%
<b>Total thermostats</b>	<b>2 470</b>	<b>304</b>	<b>12%</b>	<b>479076</b>	<b>58 165</b>	<b>12%</b>	<b>83 800</b>	<b>7 285</b>	<b>9%</b>

Tableau 6

Prévisions 2008 du programme des thermostats programmables du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>18</sup>

Programmes	Participants			M <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
Thermostats - Marché existant (achat de génératrice d'air chaud <i>Energy Star</i> )	120	120	0%	20 826	20 826	0%	4 800	4 800	0%
Thermostats - Marché existant (location de génératrices d'air chaud)	1 750	1500	-14%	341250	292500	-14%	70 000	120000	71%
Thermostats - Nouvelle construction (location de génératrices d'air chaud)	600	600	0%	117000	117000	0%	9 000	24 000	167%
Thermostats - Marché existant (client déjà propriétaire de génératrice d'air chaud <i>Energy Star</i> )	0	25		0	4 339		0	1 000	
<b>Total thermostats</b>	<b>2 470</b>	<b>2 245</b>	<b>-9%</b>	<b>479076</b>	<b>434665</b>	<b>-9%</b>	<b>83 800</b>	<b>149800</b>	<b>79%</b>

Nous constatons, du tableau 5, que malgré les efforts de mise en marché déployés par *Gazifère inc.*, celle-ci n'arrive pas à faire décoller le volet du programme visant à encourager l'installation de thermostats programmables chez les clients qui louent une génératrice à air chaud de *Gazifère inc.*<sup>19</sup>

<sup>17</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2

<sup>18</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

<sup>19</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, B-8, GI-16, Document 1, page 13 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parag.) et page 19 (2<sup>e</sup> parag.).

La rentabilité pour le client participant est pourtant excellente, celui-ci ne défrayant que la moitié des coûts :

*Question SÉ-AQLPA-8 : Êtes-vous d'accord qu'avec un gain annuel de 195 m<sup>3</sup> pour un thermostat programmable, la période de retour sur l'investissement du client est inférieure à 12 mois par rapport à un coût incrémental de 30\$ ?*

*Réponse de Gazifère : Oui.* <sup>20</sup>

Cet insuccès du programme nous oblige à nous ranger à l'opinion de *Gazifère inc.* à l'effet qu'il répugne aux clients de payer pour un outil de contrôle destiné à un appareil loué. Nous sommes donc d'accord avec l'intention de *Gazifère inc.* de défrayer l'ensemble des coûts des thermostats programmables pour les clients qui louent un générateur d'air chaud dans le marché des immeubles résidentiels existants.

Nous constatons par ailleurs avec satisfaction la volonté de *Gazifère inc.* de réduire certaines barrières commerciales en permettant aux acheteurs de génératrices *Energy Star* de se procurer séparément le thermostat programmable qui leur convient et de s'en faire ensuite rembourser le coût (sans l'installation) par *Gazifère inc.* Une variante de cette dernière offre est aussi étendue aux clients qui possèdent déjà une génératrice *Energy Star* : l'installation sera alors effectuée par le technicien de *Gazifère inc.* qui réclamera en tout 40 \$.

Le volet du programme des thermostats programmables qui s'adresse au marché de la nouvelle construction - client locatif demeure inchangé.

Pour 2008, *Gazifère inc.* prévoit une légère baisse (9 %) de ses prévisions de gains et de participants au programme des thermostats programmables, mais demande une hausse de 79 % de son budget (de 83 800 \$ à 149 800 \$). Il s'agit d'une hausse budgétaire importante, mais que recommandons à la Régie d'approuver. Celle-ci reflète la détermination de *Gazifère inc.* à compléter sa pénétration de ce créneau de gains énergétiques en vue d'obtenir une transformation de marché à moyen terme.

---

<sup>20</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2006 Pièce B-29, G1-6, Document 3, pages 5 et 6, Réponse à la question 8 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

**RECOMMANDATION NO. 5 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver pour 2008 la hausse budgétaire importante du programme des thermostats programmables de *Gazifère inc.*

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* de défrayer l'ensemble des coûts des thermostats programmables pour les clients qui louent un générateur d'air chaud dans le marché des immeubles résidentiels existants et d'approuver les autres variations qu'elle propose à ce programme.

### 3.1.3 Les programmes de *Gazifère inc.* réalisés en partenariat avec l'AEÉ : *Novoclimat, Novitherm, Rénoclimat et Éconologis*

Les résultats de 2007 (7 mois sur 12) et le budget demandé en 2008 pour les programmes résidentiels d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.* réalisés en partenariat avec l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) sont indiqués ci-après .

Tableau 7

Résultats au 31 juillet 2007 des programmes résidentiels de *Gazifère inc.* réalisés en partenariat avec l'AEÉ <sup>21</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Novoclimat	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>40%</b>	<b>40 500</b>	<b>16 200</b>	<b>40%</b>	<b>236 100</b>	<b>94 440</b>	<b>40%</b>
Novitherm réflecteurs (unifamilial)	40	0	0%	12 360	0	0%	10 400	0	0%
Novitherm réflecteurs (duplex et triplex)	40	0	0%	8 720	0	0%	6 000	0	0%
Sous total Novitherm	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>21 080</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>16 400</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Rénoclimat (Audit)	35	28	80%	13 446	10 756	80%	7 000	5 600	80%
Rénoclimat (thermographie)	7	0	0%	4 018	0	0%	1 750	0	0%
Rénoclimat (aide financière à la rénovation)	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>71%</b>	<b>4 900</b>	<b>3 500</b>	<b>71%</b>	<b>4 900</b>	<b>3 144</b>	<b>64%</b>
Sous total Rénoclimat	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>67%</b>	<b>22 364</b>	<b>14 256</b>	<b>64%</b>	<b>13 650</b>	<b>8 744</b>	<b>64%</b>
Éconologis (visites)	60	10	17%	6 600	1 100	17%	15 270	2 545	17%
Éconologis (Thermostats)	60	4	7%	11 700	780	7%	4 800	320	7%
Éconologis (Novitherm réflecteurs de chaleur)	20	0	0%	4 360	0	0%	4 000	0	0%
Sous total Éconologis	<b>140</b>	<b>14</b>	<b>10%</b>	<b>22 660</b>	<b>1 880</b>	<b>8%</b>	<b>24 070</b>	<b>2 865</b>	<b>12%</b>
<b>Total programmes de <i>Gazifère</i> avec l'AEÉ</b>	<b>329</b>	<b>71</b>	<b>22%</b>	<b>106 604</b>	<b>32 336</b>	<b>30%</b>	<b>290 220</b>	<b>106 049</b>	<b>37%</b>

<sup>21</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

Tableau 8

Prévisions 2008 des programmes résidentiels de *Gazifère inc.* réalisés en partenariat avec l'AEÉ<sup>22</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
Novoclimat	60	60	0%	40 500	40 500	0%	236100	236100	0%
Novitherm réflecteurs (unifamilial)	40	20	-50%	12 360	6 180	-50%	10 400	5 200	-50%
Novitherm réflecteurs (duplex et triplex)	40	20	-50%	8 720	4 360	-50%	6 000	3 000	-50%
Sous total Novitherm	80	40	-50%	21 080	10 540	-50%	16 400	8 200	-50%
Rénoclimat (Audit )	35	75	114%	13 446	28 812	114%	7 000	11 250	61%
Rénoclimat (thermographie)	7	0	-100%	4 018	0	-100%	1 750	0	-100%
Rénoclimat (aide financière à la rénovation)	7	22	214%	4 900	15 400	214%	4 900	18 700	282%
Sous total Rénoclimat	49	97	98%	22 364	44 212	98%	13 650	29 950	119%
Éconologis (visites)	60	45	-25%	6 600	4 950	-25%	15 270	13 590	-11%
Éconologis (Thermostats)	60	33	-45%	11 700	6 435	-45%	4 800	2 640	-45%
Éconologis (Novitherm réflecteurs de chaleur)	20	0	-100%	4 360	0	-100%	4 000	0	-100%
Éconologis (Génératrice d'air chaud <i>Energy Star</i> )	0	2		0	1358		0	2000	
Sous total Éconologis	140	80	-43%	22 660	12 743	-44%	24 070	18 230	-24%
<b>Total programmes de Gazifère avec l'AEÉ</b>	<b>329</b>	<b>277</b>	<b>-16%</b>	<b>106604</b>	<b>107995</b>	<b>1%</b>	<b>290220</b>	<b>292480</b>	<b>1%</b>

Nous notons que le programme résidentiel *Novoclimat* a atteint 40% de ses objectifs annuels chez *Gazifère inc.* après les 7 premiers mois de l'année 2007 (24 maisons sur 60 projetées). *Gazifère inc.* nous explique toutefois que ce retard dans les homologations des résidences *Novoclimat* n'est pas physique, les maisons étant déjà construites mais la certification prenant du retard. Il faut de 2 à 3 mois à l'AEÉ pour certifier une maison *Novoclimat*.<sup>23</sup>

*Gazifère inc.* maintient le programme *Novoclimat* dans son PGEÉ en 2008 avec le même objectif et les mêmes coûts, compte tenu du retard du gouvernement du Québec à édicter les nouvelles normes attendues de construction résidentielle efficace. Ces normes sont disponibles depuis 1997 dans des rapports consultatifs mais le gouvernement du Québec en reporte régulièrement l'adoption pourtant annoncée depuis plusieurs années.

Une telle comptabilisation de gains d'efficacité créditée au PGEÉ de *Gazifère inc.* camoufle donc que les gains pour la société en économies d'énergie seraient supérieurs si le gouvernement promulguait ces normes, bien que *Gazifère inc.* devrait alors cesser de se les créditer. Les reports successifs de la part du gouvernement québécois quant à la date de mise en place de nouvelles normes de construction efficaces nuisent à la bonne gestion des

<sup>22</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

<sup>23</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-12, GI-23, pages 3 et 4, Réponse à la question 6 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

programmes d'efficacité énergétique, empêchant les distributeurs énergétiques de planifier adéquatement le maintien ou la terminaison des programmes correspondants dans leurs PGEE.

Le programme *Novitherm* n'a pas donné de résultat à ce jour mais *Gazifère inc.* espère encore atteindre ses objectifs dans le reste de l'année 2007.<sup>24</sup> Elle en diminue toutefois de moitié les objectifs et les coûts projetés en 2008.

Les volets *audit* et *aide financière* du programme *Rénoclimat* dépasseront vraisemblablement leurs objectifs en 2007. Ceux-ci seront considérablement accrus en 2008, ce qui est de bon augure pour ce programme succédant aux anciens volets du programme *EnerGuide*, dont l'abandon il y a plus d'un an avait fait craindre la disparition de ce type de mesures. Nous sommes en accord avec l'abandon du volet *Thermographie*, qui n'a pas donné de résultats.

Enfin, nous notons que le programme *Éconologis* ne rencontrera pas ses objectifs de 2007, comme le confirme *Gazifère inc.* dans une réponse à OC-ACEF de l'Outaouais.<sup>25</sup> *Gazifère inc.* décroît les objectifs de ce programme d'environ la moitié en 2008. Nous sommes par ailleurs en accord avec l'introduction d'un volet génératrices *Energy Star* dans le programme *Éconologis*; le surcoût (comme dans le cas de *Gaz Métro*) serait à la charge de *Gazifère inc.*

**RECOMMANDATION NO. 6 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien pour 2008, avec les modifications proposées par *Gazifère inc.*, des programmes menés en partenariat avec l'Agence de l'efficacité énergétique (*Novoclimat*, *Novitherm*, *Rénoclimat* et *Éconologis*).

Nous recommandons notamment à la Régie de l'énergie d'approuver l'abandon du volet *Thermographie* du programme *Rénoclimat*.

Nous invitons de plus la Régie à souligner dans sa décision que les reports successifs de la part du gouvernement québécois quant à la date de mise en place de nouvelles normes d'efficacité en construction résidentielle ont des effets pervers, nuisant à la bonne gestion des programmes d'efficacité énergétique.

---

<sup>24</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-12, GI-23, pages 6 et 7, Réponse à la question 13 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

<sup>25</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-11, GI-22, page 17, Réponse à la question 15a de OC-ACEF de l'Outaouais.

### 3.1.4 Les autres programmes résidentiels d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.* (location de chauffe-eau, trousse, récupération de la chaleur des eaux de douche et chauffe-eau instantané)

Les résultats de 2007 (7 mois sur 12) et le budget demandé en 2008 pour les autres programmes résidentiels d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.* sont indiqués ci-après :

Tableau 9

État au 31 juillet 2007 des autres programmes résidentiels du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>26</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
<b>Chauffe-eau (location)</b>	<b>0</b>	<b>1 438</b>		<b>0</b>	<b>63 272</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Trousse - Pomme de douche	65	139	214%	5 441	11 634	214%	325	695	214%
Trousse - Aérateurs de débit	90	131	146%	1 377	2 004	146%	225	328	146%
Trousse - Isolant à tuyaux	95	125	132%	1 425	1 875	132%	95	125	132%
Trousse - Abaissement de la temp. du chauffe-eau	680	597	88%	61 200	53 730	88%	0	0	
<b>Total de la trousse</b>	<b>930</b>	<b>992</b>	<b>107%</b>	<b>69 443</b>	<b>69 244</b>	<b>100%</b>	<b>645</b>	<b>1 148</b>	<b>178%</b>
<b>Récupération de la chaleur des eaux de douche</b>									
<b>Chauffe-eau instantané</b>									
<b>Total de ces autres programmes résidentiels</b>	<b>930</b>	<b>2 430</b>	<b>261%</b>	<b>69 443</b>	<b>132 516</b>	<b>191%</b>	<b>645</b>	<b>1 148</b>	<b>178%</b>

<sup>26</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

Tableau 10

Prévisions 2008 pour les autres programmes résidentiels du PGEÉ de *Gazifère inc.* réalisés indépendamment de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE)<sup>27</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
<b>Chauffe-eau (location)</b>	<b>0</b>	<b>1900</b>		<b>0</b>	<b>83 600</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Trousse - Pomme de douche	65	120	85%	5441	10044	85%	325	600	85%
Trousse - Aérateurs de débit	90	120	33%	1377	1836	33%	225	300	33%
Trousse - Isolant à tuyaux	95	120	26%	1425	1800	26%	95	120	26%
Trousse - Abaissement de la temp. du chauffe-eau	680	680	0%	61200	61200	0%	0	0	
<b>Total de la trousse</b>	<b>930</b>	<b>1040</b>	<b>12%</b>	<b>69 443</b>	<b>74 880</b>	<b>8%</b>	<b>645</b>	<b>1 020</b>	<b>58%</b>
<b>Récupération de la chaleur des eaux de douche</b>		<b>10</b>			<b>2 643</b>			<b>2 000</b>	
<b>Chauffe-eau instantané</b>		<b>15</b>			<b>2 043</b>			<b>6 750</b>	
<b>Total de ces autres programmes</b>	<b>930</b>	<b>2 965</b>	<b>219%</b>	<b>69 443</b>	<b>163 167</b>	<b>135%</b>	<b>645</b>	<b>9 770</b>	<b>1415%</b>

Nous constatons qu'au 31 juillet 2007, les mesures associées à la trousse énergétique se comportent très bien. Les gains annuels d'efficacité anticipés pour l'année 2007 ont déjà été atteints après seulement 7 mois.

La location de chauffe-eau efficaces par *Gazifère inc.* lui permet par ailleurs de comptabiliser en 2007 des gains en efficacité énergétique (pourtant non budgétés) en raison du retard du gouvernement du Québec à homologuer les nouvelles normes pour les chauffe-eau, pourtant annoncées depuis fort longtemps. On se souvient que *Gaz Métro* avait déjà abandonné son programme PE-105 de subventions aux chauffe-eau efficace en juin 2005, en anticipation de la mise en vigueur de nouvelles normes qui ne sont jamais venues.<sup>28</sup>

Dans l'ignorance des intentions gouvernementales actuelles, *Gazifère inc.* réinscrit également à son budget du PGEÉ de 2008 une prévision de gains d'efficacité énergétique résultant de sa location de chauffe-eau. Nos remarques, faites précédemment au sujet de l'effet pervers du retard de la promulgation gouvernementale des nouvelles normes de construction sur le programme *Novoclimat* s'appliquent ici également, quant à l'effet pervers du retard de la promulgation gouvernementale des normes sur les chauffe-eau.

<sup>27</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

<sup>28</sup> **SCGM**, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 1, page 4, lignes 28 et 29.

Les prévisions de 2008 incorporent par ailleurs déjà une première évaluation des nouveaux programmes de récupération de la chaleur des eaux de douche et de chauffe-eau instantané. Celles-ci nous apparaissent raisonnables. Un budget additionnel de 9 000 \$ est demandé pour ces nouveaux programmes. Ceux-ci permettront au PGEÉ de *Gazifère inc.* de croître dans des nouveaux créneaux, en accord avec les objectifs fixés par la stratégie énergétique du gouvernement du Québec. Nous recommandons à la Régie d'accepter ces nouveaux programmes.

#### RECOMMANDATION NO. 7 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget de 2008 demandé par *Gazifère inc.* pour ses programmes résidentiels de location de chauffe-eau et de trousse énergétique ainsi que le budget des nouveaux programmes de récupération de la chaleur des eaux de douche et de chauffe-eau instantané.

Ici encore, nous invitons la Régie à souligner dans sa décision que les reports successifs de la part du gouvernement québécois quant à la date de mise en place de nouvelles normes sur les chauffe-eau ont des effets pervers, nuisant à la bonne gestion des programmes d'efficacité énergétique.

### 3.1.5 Synthèse des programmes résidentiels de Gazifère inc.

Le tableau 11 montre l'état des résultats au 31 juillet 2007 de l'ensemble des programmes résidentiels de *Gazifère inc.* Ces résultats souffrent particulièrement du manque de performance du programme des thermostats programmables associées aux locations de génératrices dans le marché résidentiel existant.

Tableau 11

Résultats au 31 juillet 2007 des programmes résidentiels de *Gazifère inc.*<sup>29</sup>

Programmes MARCHÉ RÉSIDENTIEL	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Génératrices d'air chaud	745	348	47%	102 503	46 073	45%	13 000	4 400	34%
Thermostats	2 470	304	12%	479 076	58 165	12%	83 800	7 285	9%
Programmes de <i>Gazifère</i> avec l'AEÉ	329	71	22%	106 604	32 336	30%	290 220	106049	37%
Autres programmes	930	2 430	261%	69 443	132 516	191%	645	1 148	178%
<b>Total Résidentiel</b>	<b>4474</b>	<b>3153</b>	<b>70%</b>	<b>757 625</b>	<b>269 089</b>	<b>36%</b>	<b>387 665</b>	<b>118882</b>	<b>31%</b>

<sup>29</sup>

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

Le tableau 12 illustre de façon synthétique les projections de *Gazifère inc.* pour 2008 dont nous avons déjà commenté plusieurs des éléments constitutifs aux sections qui précèdent.

Tableau 12

Prévisions 2008 des programmes résidentiels de *Gazifère inc.* <sup>30</sup>

Programmes MARCHÉ RÉSIDENTIEL	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007	2008	%	2007	2008	%	2007	2008	%
	Autor	Dem		Autor	Dem		Autor	Dem	
Génératrices d'air chaud	745	145	-81%	102 503	74 011	-28%	13 000	12 000	-8%
Thermostats	2 470	2 245	-9%	479 076	434 665	-9%	83 800	149 800	79%
Programmes de <i>Gazifère</i> avec l'AEÉ	329	277	-16%	106 604	107 995	1%	290 220	292 480	1%
Autres programmes	930	2 965	219%	69 443	163 167	135%	645	9 770	1415%
Total Résidentiel	4474	5632	26%	757626	779837	3%	387665	464050	20%

Nous y constatons une augmentation en 2008 de 20 % du budget demandé pour les programmes du secteur résidentiel, principalement en raison du programme des thermostats. Les gains énergétiques totaux des différents programmes de ce secteur resteront toutefois à peu près identiques en 2008 à ceux de 2007.

### 3.2 LES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SECTEURS COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (CI)

Historiquement les programmes d'efficacité énergétique des secteurs commercial et institutionnel (CI) de *Gazifère inc.* qui ont donné de bons résultats sont ceux reliés à des équipements, tels que les deux types de chauffe-eau efficaces et les chaudières efficaces. La seule exception notable est le programme d'appui aux initiatives–optimisation énergétique des bâtiments qui a donné des résultats importants en 2003-2004, avec des gains énergétiques de 885 518 m<sup>3</sup> et dans une moindre mesure en 2006 avec des gains de 75 727 m<sup>3</sup>. <sup>31</sup>

Le tableau 13 montre les résultats des programmes du marché CI au 31 juillet 2007.

<sup>30</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

<sup>31</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3537-2004, Pièce GI-19, Document 1.1, pages 1 et 2.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4, Document.1.1.

Tableau 13

Résultats au 31 juillet 2007 des programmes du PGEÉ de *Gazifère inc.* du marché CI <sup>32</sup>

Programmes MARCHÉ CI	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments	30	18	60%	300000	285930	95%	75 000	63 439	85%
Chauffe-eau PME (location)	0	12		0	588		0	0	!
Chauffe-eau commercial (location)	20	10	50%	14 000	7 000	50%	0	0	!
Chaudières efficaces	7	18	257%	21 777	127200	584%	23219	70 000	301%
Analyse thermographique	7	0	0%	35 000	0	0%	10500	0	0%
<b>Total CI</b>	<b>64</b>	<b>58</b>	<b>91%</b>	<b>370777</b>	<b>420718</b>	<b>113%</b>	<b>108719</b>	<b>133439</b>	<b>123%</b>

Nous constatons que, comme par le passé, les programmes basés sur des équipements efficaces (chauffe-eau, chaudières) ont donné de bons résultats de même que le programme d'optimisation énergétique des bâtiments. Le programme d'analyse thermographique n'a fourni aucun résultat au secteur CI, tout comme au secteur résidentiel.

Globalement, dans le secteur CI en 2007, *Gazifère inc.* a dépassé ses objectifs de gains d'efficacité énergétique mais a également dépassé substantiellement ses coûts de programme budgétés.

Le tableau 14 montre les projections de *Gazifère inc.* pour l'année 2008.

Tableau 14

Prévisions 2008 des programmes du PGEÉ de *Gazifère inc.* du marché CI <sup>33</sup>

Programmes MARCHÉ CI	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments	30	12	- 60%	300000	120000	- 60%	75 000	30000	- 60%
Chauffe-eau PME (location)	0	10		0	490		0	0	
Chauffe-eau commercial (location)	20	30	50%	14 000	21 000	50%	0	0	
Chaudières efficaces	7	12	71%	21 777	53 396	145%	23 219	38892	68%
Analyse thermographique	7		-100%	35 000		-100%	10 500	0	-100%
<b>Total CI</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>0%</b>	<b>370777</b>	<b>194886</b>	<b>-47%</b>	<b>108719</b>	<b>68 892</b>	<b>-37%</b>

<sup>32</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

<sup>33</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

*Gazifère inc.* prévoit que le nombre de participants au programme d'optimisation énergétique des bâtiments diminuera en 2008 puisque le bassin de clients potentiels se rétrécit. Cette approche nous semble raisonnable.

Le maintien de la prévision de gains associés à la location de petits chauffe-eau dans le secteur CI nous apparaît également justifiée. Tout comme au secteur résidentiel, *Gazifère inc.* comptabilise ces gains dans son PGEÉ en raison du retard gouvernemental à édicter ses normes, ce dont nous avons fait état précédemment.

Quant aux chauffe-eau avec de gros réservoirs, *Gazifère inc.* augmente ses objectifs de locations pour 2008 car les faibles résultats de 2007 (7 000 locations après 7 mois) lui apparaissent atypiques ; elle prévoit que la quantité de locations en 2008 (21 000) se rapprochera davantage de celles de 2006 (23 100) et de 2005 (44 800).<sup>34</sup> Ces locations n'occasionnent aucun coût de programme.

Quant au programme relatif à l'analyse thermographique, nous sommes d'accord avec son abandon au secteur CI, tout comme dans le secteur résidentiel.

Globalement, pour 2008 au secteur CI, *Gazifère inc.* demande une baisse de 37 % de son budget de coût des programmes et prévoit que ses gains énergétiques de 2008 seront de moitié moindres que ceux budgétés en 2007, principalement en raison de la décroissance justifiée du programme *Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments*. *Gazifère inc.* prévoit par ailleurs que son programme d'aide aux chaudières efficaces sera plus efficient en 2008.

**RECOMMANDATION NO. 8 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget de 2008 demandé par *Gazifère inc.* pour ses programmes d'efficacité énergétique du marché commercial-institutionnel (CI).

Nous recommandons notamment à la Régie de l'énergie d'approuver la réduction du nombre de participants projetés en 2008 au programme d'optimisation énergétique des bâtiments, de même que l'abandon du programme relatif à l'analyse thermographique.

---

<sup>34</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Document 2, page 10.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4, Document.1.1.

### 3.3 L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE GAZIFÈRE

Le tableau 15 reprend les résultats de l'ensemble des programmes de *Gazifère inc.* en date du 31 juillet 2007.

Tableau 15

Résultats au 31 juillet 2007 de l'ensemble des programmes de *Gazifère inc.* <sup>35</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%	Prévu 12 mo.	Réel 7 mo. (58 %)	%
Total Résidentiel	4474	3153	70%	757625	269 089	36%	387665	118882	31%
Total marché CI	64	58	91%	370777	420 718	113%	108719	133439	123%
<b>Total des programmes de Gazifère</b>	<b>4 538</b>	<b>3 211</b>	<b>71%</b>	<b>1128402</b>	<b>689 807</b>	<b>61%</b>	<b>496384</b>	<b>252321</b>	<b>51%</b>

Tel que mentionné précédemment, les résultats du secteur résidentiel au 31 juillet 2007 sont en deçà de la part de 7/12 (58 %) des projections de 2007, particulièrement en raison de la faible performance du programme des thermostats programmables. Cependant, le succès spectaculaire des programmes du marché CI assure globalement un léger dépassement de la proportion de 58 % des gains d'efficacité prévus pour 2007. Ce sera donc, dans l'ensemble, une bonne année pour le PGEE de *Gazifère inc.* selon toute vraisemblance.

Les budgets des programmes ont été largement dépassés dans le secteur CI, ce qui se répercute sur les coûts d'ensemble du PGEE au 31 juillet 2007.

Pour 2008, *Gazifère inc.* demande une augmentation de 20 % de son budget du PGEE du secteur résidentiel et une baisse de 37 % de son budget du secteur CI. Au secteur résidentiel, elle prévoit maintenir des résultats de gains énergétiques similaires à ceux budgétés en 2007, mais prévoit une baisse de moitié de ceux du secteur CI (principalement en raison du tarissement du bassin des clients potentiels du programme *Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments*).

Tableau 16

Prévisions 2008 de l'ensemble des programmes du PGEE de *Gazifère inc.* <sup>36</sup>

Programmes	Participants			m <sup>3</sup> /an			Budget (\$)		
	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%	2007 Autor	2008 Dem	%
Total Résidentiel	4474	5632	26%	757626	779837	3%	387665	464050	20%
Total Marché CI	64	64	0%	370 777	194886	-47%	108719	68 892	-37%
<b>Total des programmes de Gazifère</b>	<b>4538</b>	<b>5696</b>	<b>26%</b>	<b>1128403</b>	<b>974723</b>	<b>-14%</b>	<b>496384</b>	<b>532942</b>	<b>7%</b>

<sup>35</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-9, GI-20, Document 1.2.

<sup>36</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3637-2007, Pièce B-8 et B-16, GI-16, Document 1.3.

## 4

**LES INVESTISSEMENTS DE MOINS DE 450 000\$ DE GAZIFÈRE INC.**

*Gazifère inc.* demande cette année à la Régie d'autoriser des projets d'extension et de modification du réseau, dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 450 000 \$, pour un total de 4 306 300 \$, se détaillant comme suit :

- ❑ Additions liées à la croissance (addition de clients) : 3 213 000 \$.
- ❑ Additions liées à l'entretien du réseau : 1 093 200 \$.<sup>37</sup>

Les additions liées à la croissance permettront de desservir 1 103 nouveaux clients.<sup>38</sup> La continuation de la pénétration du gaz naturel dans le marché de l'Outaouais permettra ainsi de réduire la consommation d'autres sources d'énergie telles que le mazout (plus polluant) et l'électricité à des fins de chauffe (qui pourra être redirigée vers des usages captifs de l'électricité au Québec ou sur des marchés d'exportation).

Nous constatons, aux tableaux 17 et 18, que les coûts prévus par client de ces investissements sont moindre que ceux qui ont été autorisé par la Régie dans le dossier R-3621-2006.<sup>39</sup>

Les investissements liés à l'addition de clients montrent un taux de rendement interne (TRI) de 10,42 % et une valeur actuelle nette de 1 535 915 \$ alors que les investissements équivalents de l'an dernier montraient un TRI de 9,58 % et une VAN de 887 376 \$.<sup>40</sup> Cette rentabilité est d'autant plus grande que le taux d'escompte prévu par *Gazifère inc.* en 2008 n'est que de 6,0 % alors que celui de l'année précédente était de 7,01 %.<sup>41</sup>

---

<sup>37</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, GI-13, Document 1, page 5, lignes 9 à 16.

<sup>38</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, GI-13, Document 1, page 5, ligne 13.

<sup>39</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3621-2006, Décision D-2007-52, le 4 mai 2007, RR. Hardy, Boulianne, Rozon, page 9.

<sup>40</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, GI-13, Document 1, page 5, lignes 14 à 16.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3621-2006, Pièce B-2, GI-1, Document 1, page 3, lignes 17-19.

<sup>41</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce B-6, GI-14, Document 2.2, note 4.

**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2005, Phase 2, Pièce GI-13, Document 1.1.

**Régie de l'énergie - Dossier R-3637-2007, Phase 2**  
**Cause tarifaire 2008 de Gazifère inc.**

Tableau 17

Coût en capital réel attribuable aux additions de clients de *Gazifère inc.* (\$) <sup>42</sup>

Année	Oct 1999 - Sept. 2000	Oct 2000 - Sept. 2001	Oct 2001 - Sept. 2002	Oct 2002 - Sept. 2003	Oct 2003 - Sept. 2004	Oct 2004 - Déc. 2005 (15 mois)	Jan. 2006 - Déc. 2006	Jan. 2007 - Déc. 2007	Jan. 2008 - Déc. 2008 Demande
Compte 473 - Branchements d'immeubles	1 845 166	1 407 825	1 408 052	1 660 820	1 941 278	1 902 943	1 491 016	1 300 844	1 333 100
Compte 477 - Postes de mesurage	138 488	133 736	31 024	93 295	35 050	36 556	49 770	100 000	100 000

Tableau 18

Coût par client attribuable aux additions de clients de *Gazifère inc.* (\$) <sup>43</sup>

Année	Oct 1999 - Sept. 2000	Oct 2000 - Sept. 2001	Oct 2001 - Sept. 2002	Oct 2002 - Sept. 2003	Oct 2003 - Sept. 2004	Oct 2004 - Déc. 2005 (15 mois)	Jan. 2006 - Déc. 2006	Jan. 2007 - Déc. 2007	Jan. 2008 - Déc. 2008 Demande
Compte 473 - Branchements d'immeubles	1533	1517	1255	1185	1088	1037	1160	1247	1209
Compte 477 - Postes de mesurage	115	144	28	67	20	20	39	96	91

Pour l'ensemble de ces motifs, nous recommandons à la Régie d'autoriser les investissements demandés par *Gazifère inc.*

**RECOMMANDATION NO. 9 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les projets d'extension et de modification du réseau de *Gazifère inc.*, dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 450 000 \$, au présent dossier.

<sup>42</sup> Sources : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3637-2007, Pièce GI-22, Document 1; page 1, réponse 1(a) à *Option consommateurs-ACEF de l'Outaouais*. **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3621-2006, Pièce B-5, GI-9, Document 1, page 9, réponse 6(a) à *Option consommateurs-ACEF de l'Outaouais*. Note : Le compte 477 (postes de mesurage) est présenté globalement ; il est impossible d'y préciser les montants attribuables seulement à l'ajout de clients.

<sup>43</sup> *Id.*